



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

**Nombre de membres :**

**Conseillers : 29** L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq.

**Présents : 19**

**Excusé : 8**

**Pouvoirs : 8**

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Cindy GAUVIN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

**Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT  
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO  
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

**Absents :**

Madame Sophie LAMBERT  
Monsieur Lucas GILLY



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

**DCM N°2025-15 Finances - Demande de subvention d'investissement à la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) » pour l'opération de sécurisation du système informatique de la commune – remplacement des serveurs**

**Rapporteur : Vincent GOYET**

Il est indiqué que la commune souhaite poursuivre la modernisation de son système d'information.

Après la mise à niveau de ses infrastructures réseaux et téléphonie, l'objectif principal de ce projet est de centraliser et sécuriser l'ensemble des données produites par les services municipaux sur le site de l'Hôtel de Ville.

Actuellement, cinq serveurs vieillissants situés sur des sites distants présentent des risques croissants d'obsolescence et de pannes, compromettant la sécurité et la continuité des opérations.

Ce projet vise à regrouper ces serveurs en un environnement moderne, conforme aux normes actuelles de performance et de sécurité.

Il est également précisé que ce projet s'inscrit dans une démarche numérique responsable et de réduction de l'empreinte environnementale :

- Réduction du nombre de serveurs physiques : La consolidation des serveurs permet de diminuer la consommation énergétique de 30 à 50 % grâce à une infrastructure centralisée plus efficace.
- Optimisation de la gestion des ressources : Les nouveaux serveurs consomment moins d'énergie par unité de calcul, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre associées.
- Cycle de vie durable : Les anciens serveurs seront récupérés pour un traitement approprié, incluant le recyclage des composants électroniques.

Compte tenu des risques que présentent les systèmes d'information obsolètes en matière de cyber sécurité la préfecture des Bouches-du-Rhône peut accompagner les collectivités territoriales dans leurs stratégies de modernisation et sécurisation de leurs systèmes informatiques.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble de financeurs publics selon le plan prévisionnel de financement détaillé ci-après :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT € HT
<b>Financement externe</b>		
Préfecture des Bouches-du-Rhône « DSIL »	60%	13 136,86 Euros
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Saint Mitre les Remparts	40%	8 757,90 Euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>21 894,76 Euros</b>

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « sécurisation du système informatique de la commune – remplacement des serveurs »,

**Considérant** que dans le cadre de la campagne de programmation des dotations du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Aide au développement de la Provence numérique », la commune a la possibilité d'obtenir une aide du département pour ce projet,

**Considérant** que la Préfecture des Bouches-du-Rhône peut compléter l'aide apportée par le département par l'intermédiaire des dispositifs DETR et DSIL,

**Le Conseil municipal, à l'Unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui prévoit :

- Préfecture des Bouches-du-Rhône – DSIL : 13 136,86 € HT
- Commune de Saint Mitre les Remparts : 8 757,90 € HT



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

**DECIDE** de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour un montant de 13 136,86 € HT

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal exercices 2024 et suivants ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent Goyet

